



ASSOCIATION DE
SAINTE SIGOLÈNE
ENFANCE-JEUNESSE

Accueil de Loisirs
Périscolaire

« Seul on va vite, ensemble, on va plus loin »

Projet Pédagogique et de fonctionnement *2024-2025*

Accueil de loisirs :
Extrascolaire

Périscolaire
Mercredis

Mise à jour : 01/09/2024

[Date]

1.	introduction	3
2.	PRESENTATION de la structure	3
3.1	SITUATION GEOGRAPHIQUE.....	3
3.2	FONCTIONNEMENT	4
3.2.1	L'accueil de loisirs EXTRASCOLAIRE.....	4
3.2.2	L'Accueil Périscolaire et mercredis :	4
3.3	démarches et modalités d'inscription	5
3.	nos valeurs (Rappel du projet éducatif)	5
4.	les finalités du projet	5
5.1	les intentions éducatives de la direction.....	5
5.2	valeurs pédagogiques	6
5.1	LES MOYENS/ACTIONS MISES EN ŒUVRE	6
5.1.1	TEMPS LIBRES « LIBRES ACCOMPAGNES »	7
5.1.2	DES TEMPS « A CHACUN SON RYTHME »	8
5.1.3	REGLES DE VIE	8
5.1.4	TEMPS CALMES.....	8
5.1.5	ALIMENTATION.....	8
5.1.6	Les séjours accessoires.....	8
5.	ORGANISATION DES ACCUEILS	9
5.1	ORGANISATION VILLAGE 1001 histoires 7/14 ans.....	9
5.2	ORGANISATION VILLAGE féérique 3/6 ans	10
6.	ENCADREMENT	11
6.1	MOYENS HUMAINS	11
6.2	FONCTIONNEMENT de l'équipe d'animation.....	11
6.3	formation	11
6.4	Rôle de l'animateur	11
6.5	Rôle de la direction	11
6.6	Rôle sanitaire	12
6.7	les partenariats.....	12
7.	MOYENS FINANCIERS ET MATERIELS	13
7.1	MOYENS FINANCIERS :	13
7.2	MOYENS MATERIELS	13
8.	Les projets	13
9.	Accueil des publics spécifiques	14
10.	Communication	14
11.	les modalités d'évaluation du projet pédagogique	14
11.1	ÉVALUATION des Objectifs Pédagogiques	14
11.2	Évaluation Qualitative des Activités	14
11.3	Évaluation des Résultats Concrets.....	15
11.4	Évaluation Quantitative	15
11.5	. Évaluation des Moyens et Ressources	15
11.6	Évaluation des Retombées à Long Terme.....	15
11.7	Bilans Collectifs	15
12.	conclusion	15

1. INTRODUCTION

La direction de l'accueil de loisirs et l'équipe d'animation élabore le projet pédagogique en lien avec le projet éducatif de l'association (article R227-23 à R227-26 du CASF).

Texte de référence : Article L227-4, R227-1 et R227-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles / Arrêté du 23 décembre 2008 relatif aux séjours spécifiques.

L'article L. 227-4 du CASF (en référence à l'article L. 113-1 du code de l'éducation) fixe à 2 ans l'âge minimum d'accueil des enfants en Accueils Collectifs de Mineurs, dès lors qu'il y a scolarisation effective, sans pour autant exclure les jeunes mineurs âgés de plus de 16 ans ayant quitté le système scolaire.

Le Code de l'Action sociale et des familles (CASF) et son article L227-4 et R227-1 définis les accueils collectifs de mineurs à caractères éducatifs comme les accueils répondant aux critères cumulatifs suivants :

- 1 - collectifs (au moins 7 enfants) ;
- 2 - sur une certaine durée (au moins 14 jours de présence minimum pour les accueils sans hébergement) ;
- 3 - à caractère éducatif (les activités de garderies en sont exclues/obligation d'un projet éducatif) ;
- 4 - autour de pluri-activités (une prestation ou la poursuite d'activités monovalentes, musique, théâtre, sport ne sont pas déclarables à ce titre) construites à partir de l'âge des enfants (un projet pédagogique adapté au public accueilli doit être communiqué aux familles et disponible sur le lieu principal du déroulement) ;
- 5 - accueils ouverts aux mineurs dès leur inscription dans un établissement scolaire ;
- 6 - situés hors du domicile parental ;
- 7 - à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels ou des loisirs ;
- 8 - organisés par une personne morale, un groupement de fait ou une personne physique rétribuée ;
- 9 - entrant dans une des trois catégories suivantes (article R 227-1) : Accueils avec hébergement ; Accueils sans hébergement ; Accueils de scoutisme

2. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

PLANET'AIR est un accueil de loisirs sans hébergement.

Il est affilié à une Fédération : Familles Rurales,

L'association, loi 1901 gèrent les deux services : **l'accueil périscolaire et l'accueil extrascolaire.**

Les locaux accueillant les enfants (art.L-227-1 à 4 et R222-1) sont déclarés chaque année auprès du service départemental de la jeunesse à l'engagement et aux sports de la Haute-Loire.

Les partenaires sont : la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron, La Caisse d'allocation familiales de Haute Loire, Msa, Dalhir, l'UDAF et le conseil départemental, JPA.

Pour bénéficier de ces services, les utilisateurs doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle à l'association fixée à **29€ 50** en 2024 et adhérer au règlement intérieur.

Présidente : Mme LACHAL Stéphanie

Directrice : Emeline PEREZ,

Tel : 04 71 66 11 56 ou 06 95 42 95 95 (périscolaire)

Mail : contact@planetair43.fr ou direction@planetair43.fr

Site : www.planetair43.fr

3.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE

Les accueils de loisirs et périscolaire sont implantés au Pôle enfance et danse de Sainte-Sigolène (commune comptant 5559 habitants (source INSEE 1999)). Cette commune est « une cité ouvrière » due à une importante implantation d'usines de plastique, mais elle est également « une cité dortoir » vue la proximité du bassin stéphanois, seulement à une trentaine de kilomètres.

Ces deux paramètres : le travail en poste ou l'éloignement du lieu de travail, font que les accueils ont une plage horaire d'ouverture importante sur une journée et est ouvert 48 semaines dans l'année.



3.2 FONCTIONNEMENT

3.2.1 L'ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE

- Fonctionnent toute l'année pendant les vacances scolaires sauf semaine 32 et 33 et 34 et 52 (fermeture annuelle) est ouvert à tous les enfants de 3 à 14 ans de 7h30 à 18h30

La capacité du centre est de 159 enfants.

Les inscriptions s'effectuent sur le portail famille. Les enfants de la communauté de communes les Marches du Velay Rochebaron habitant Ste Sigolene fréquentent en majorité les services. Les enfants hors communauté peuvent avoir accès aux accueils mais un tarif hors communauté de communes est appliqué.

Horaires d'arrivée des enfants :

7H30 à 9H15 et de 13H15 à 14H15

13h45 dernier délai
pour les 3-4 ans (sieste)

Horaires de départ des enfants :

11H45 à 12H15 et de 16h45 à 18H30

3.2.2 L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET MERCREDIS :

- Accueille les enfants du lundi au vendredi (hors vacances scolaires).

Les enfants accueillis sont scolarisés à l'école publique Germaine Tillion mais depuis septembre 2023, il est ouvert aux enfants des autres établissements scolaires de la commune.

Périscolaire :

Horaires des enfants :

7H30 à 8h20

Horaires de départ des enfants :

16h30 à 18h30

Mercredis

Horaires similaires à l'extrascolaire

Les matins, à 7H30, les parents déposent leurs enfants au centre 10 avenue de Marinéo et ce jusqu'à 8h20. Ils doivent absolument s'assurer que les animateurs sont présents avant de laisser leurs enfants.

De 16H30 à 18H30 l'accueil périscolaire est proposé aux enfants de l'école maternelle et élémentaire pour lesquels des projets d'animation sont proposés et un **goûter commun** est organisé, Les enfants d'élémentaire ont la possibilité de s'inscrire à l'étude (gérée par l'école). Les animateurs pourront récupérer les enfants inscrits à 17h30 après l'étude.

3.3 DEMARCHES ET MODALITES D'INSCRIPTION

- 1/ Téléchargement de la fiche d'inscription (site internet ou bureau accueil de loisirs)
- 2/ Donner la fiche d'inscription dûment remplie et signée + photocopie des vaccins obligatoires de l'enfant + PAI (éventuellement)
- 3/ Une fois l'enfant inscrit, des codes individuels sont envoyés à la famille permettant la gestion du compte sur le « portail famille » :
- 4/ Inscription à un accueil : Utilisation du portail famille ou inscription au bureau des accueils

Les tarifs sont appliqués en fonction du quotient familial. Ils sont disponibles sur notre site internet, à l'entrée des accueils et sur la plaquette des vacances.

Les repas sont au prix de 3€90 en 2024. Repas livré en liaison froide (API – la Talaudière)

Les heures de présences, et le goûter sont compris dans le tarif.

Des suppléments peuvent être demandés pour certaines sorties ou séjour accessoire.

Le montant global de la facture sera adressé par l'association Familles Rurales de Sainte Sigolène par mois par mail ou par courrier.

Les familles peuvent régler leurs factures directement sur le portail famille, ou par chèques, espèces, ANCV ou CESU à la direction.

Une cotisation annuelle sera demandée afin d'adhérer à l'association Familles Rurales.

Le fait d'inscrire son enfant au centre de loisirs et au périscolaire, induit une acceptation du règlement intérieur (consultable sur le site internet ou à l'entrée de l'accueil)

3. NOS VALEURS (RAPPEL DU PROJET EDUCATIF)

- Le respect
- L'éducation bienveillante
- La solidarité
- La citoyenneté
- La créativité
- Le respect de l'environnement
- La santé
- Le plaisir et la détente
- L'autonomie et l'estime de soi
- L'inclusion

4. LES FINALITES DU PROJET

5.1 LES INTENTIONS EDUCATIVES DE LA DIRECTION

Je souhaite que l'Accueil de loisirs Planet'air, le périscolaire et l'accueil des mercredis soient des lieux, d'échanges et d'ouverture où l'enfant pourra se sentir en harmonie avec lui-même et détendu. Je souhaite que les accueils soient avant tout un espace de jeu et de découverte pour tous les enfants.

Les notions de jeu et de plaisir sont primordiales dans l'élaboration des animations au quotidien. Le jeu est un espace dans lequel l'enfant grandit s'épanouit, expérimente et part à la rencontre de l'autre. Notre rôle en tant qu'animateur est de guider l'enfant dans ses choix pour qu'il puisse être acteur de ses loisirs, ce qui lui permettra d'évoluer et de grandir à son rythme en tant qu'être unique.

5.2 VALEURS PEDAGOGIQUES

Ce tableau propose des objectifs à la fois pédagogiques et pratiques, visant à encourager l'autonomie, le respect de l'environnement et la coopération entre les enfants en vue de les former à devenir des citoyens responsables et impliqués. Il est important de parler d'écologie dans un accueil de loisirs, les enfants sont les citoyens de demain. C'est pour cela que toute l'équipe éveillera au respect de son environnement. Pour cela, les activités devront être réfléchies en limitant notre d'impact environnemental.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS/ACTIONS	EVALUATION
Favoriser le vivre ensemble	Permettre à l'enfant de trouver sa place dans le groupe Inculquer les valeurs de respect et de partage Favoriser l'inclusion	Temps d'animation en mélangeant les tranches d'âges (village) Proposer des projets avec l'IME, la maison de retraite Partenariat avec le Dahlr Etablir des règles de vie avec les enfants	Observation des comportements des enfants. Temps d'échange en équipe
Être acteur de ses vacances et loisirs	Être capable de faire des choix Développer l'esprit critique des enfants Permettre à l'enfant de prendre position	Proposer des activités et non les imposer Organiser des temps de dialogue et d'échange par le biais d'outils ludiques Mettre en place <u>des temps libre accompagnés</u> pour favoriser le jeu libre Proposer des ateliers ludiques en extérieur Utiliser un imaginaire pour les projets Etablir un programme en fonction des demandes des enfants lors des bilans <u>Aménager des temps libres accompagnés</u> et d'activités en mélangeant les tranches d'âges (village)	Retour des participants sur les animations fiche bilan Observation des enfants et échange en équipe
Devenir éco citoyen	Sensibiliser aux gestes écologiques Faciliter la responsabilisation de chacun face à son environnement Découvrir son patrimoine	Mettre en place des projets d'animation en lien avec l'écologie Proposer des goûters utilisant le moins d'impact environnemental Utiliser des matériaux naturels et de récupération Organiser des sorties pour découvrir son environnement proche et mieux le respecter	Evaluer l'implication des enfants dans le développement durable

5.1 LES MOYENS/ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Toutes les équipes que ce soit permanentes ou vacataires des accueils veilleront à ce que chaque enfant puisse trouver sa place dans le groupe et soit acteur de ses loisirs.

De ce fait l'enfant sera valorisé dans ses compétences. Il lui sera proposé des activités ou des tâches de la vie quotidienne dans lesquelles un enfant pourra exploiter ses savoirs et savoir-faire.

Un programme d'activités proposant plusieurs choix sera préparé en amont en fonction des bilans des enfants à la fin de chaque vacances ou période (périscolaire ou mercredis)

Les accueils seront organisés par Villages :

Village Féérique = 3- 6 ans

Salle tranche d'âge

3-4 ans 5-6 ans

Village 1001 histoires = 7-14 ans

Salle tranche d'âge

7-8 ans 9-10 ans et 11-14 ans

Ces tranches d'âges sont évolutives en fonction des effectifs et des périodes.

L'organisation par salle tranche d'âge permet de fonctionner en petits groupes homogènes qui permet à chaque enfant de vivre à son rythme et d'entretenir des relations privilégiées avec les autres enfants comme avec les animateurs référents de leur groupe.

Le petit groupe sécurisant permet de trouver plus facilement ses repères et une place parmi les autres.

Les enfants sont répartis en 6 groupes les vacances scolaires et 3 groupes les mercredis. (Évolutif en fonction des effectifs) et en deux groupes pour le périscolaire.

Le rassemblement par village lors des temps d'activités permet aux enfants d'âges différents de se rencontrer et vivre certains moments ensemble. Certains éprouvent le besoin d'être parmi les plus petits ou les plus grands le besoin de retrouver leurs grands frères ou des copains il en est de même lors du périscolaire le matin et le soir.

De plus des sorties ou activités spécifiques sont proposées en mélangeant les tranches d'âges.

Tout particulièrement les ados avec les 3-4 ans. Ces moments sont très enrichissants pour tous.

Cette organisation permet aussi à chaque enfant de moins appréhender le passage dans le groupe des plus grands et pourquoi pas... plus tard être animateur.

5.1.1 TEMPS LIBRES « LIBRES ACCOMPAGNES »

DES TEMPS « LIBRES ACCOMPAGNES » se déroulent pendant les temps d'accueil :

- **Extrascolaire et mercredis :**
7h30 – 9h15, 11h00-12h15, 13h15-14h15,16h30-18h30, soit par village soit par tranche d'âge.
- **Périscolaire :** 7h30-8h30 et 17h00-18h30

Il est proposé aux enfants de circuler librement dans la salle de vie ; durant ces temps informels, la condition est uniquement le respect des règles de vie. Il doit pouvoir permettre à l'enfant de s'y sentir bien à tout moment de la journée y trouver ses repères dès son arrivée le matin et de répondre à ses besoins ludiques de découverte de calme, de gestion de ses émotions.

Chaque groupe est accompagné par des animateurs référents. Les enfants doivent pouvoir se diriger vers ces animateurs repères à tout moment de la journée.

Les animateurs devront aménager la salle de manière à favoriser le jeu libre en fonction des besoins des enfants. C'est-à-dire l'organisation de 7 espaces définis :

- **Jeu de rôle**
- **Jeu de mise en scène**
- **Motricité**
- **Espace jeu de société**
- **Espace activité manuelle**
- **Coin calme**
- **Jeu de construction**

Ces espaces seront aménagés avant l'arrivée des enfants, et actualisés à chaque période. Un animateur permanent sera responsable de chaque espace.

Ils doivent favoriser l'action et non l'interdit ; il est essentiel de s'inscrire dans une recherche permanente de fonctionnalité tout en veillant à la sécurité optimale des enfants.

L'équipe de permanents a été formée à cette pratique (FN2J) et cette méthode est transmise aux animateurs vacataires lors des temps de préparation.

5.1.2 DES TEMPS « A CHACUN SON RYTHME »

- **Extrascolaire et mercredis :**
9h15-11h30 et 14h15-16h00
- **Périscolaire :** 17h00 -18h30

Ces temps permettent aux enfants d'être acteurs de leurs loisirs. Ils peuvent choisir parmi un panel de propositions. L'équipe d'animateur proposera des activités diverses et variées tout en répondant au souhait des enfants recueillis lors des temps de bilans.

Ces propositions sont établies lors des temps de réunion de préparation et réfléchies en fonction d'un thème défini sur la semaine pour au moins une proposition par demi-journée. Elles sont évolutives.

Les activités à chacun son rythme sont affichées chaque jour à dans le hall.

5.1.3 REGLES DE VIE

Des règles de vie sont propres à l'accueil elle découle du règlement intérieur de l'association.

A chaque début de période de vacances, un temps d'échange avec les enfants permet d'établir les règles de vie du groupe

Ainsi il est important pour l'équipe pédagogique de ne pas s'en éloigner dans un souci de cohérence et d'objectivité auprès des enfants.

Les règles de vie sont affichées dans les salles.

En cas de non-respect de ces règles de vie, des sanctions peuvent être mises en place. Ces sanctions doivent être adaptées à la faute commise et, dans la mesure du possible, réparatrices.

Il est formellement interdit d'infliger des sanctions humiliantes ou blessantes. L'objectif d'une sanction est de faire prendre conscience à l'enfant de ses actes pour qu'il en tire une leçon et que cela ne se reproduise pas.

5.1.4 TEMPS CALMES

Un temps de repos est mis en place après le repas. Il peut s'agir d'écouter de la musique, lire une histoire. Puis vient le temps de la sieste (3-4ans) Celle-ci doit être amenée préparée accompagnée et sécurisante. Si un enfant ne dort pas au bout d'un certain temps, il rejoindra le groupe qui ne dort pas. Ce temps ne peut et ne doit pas être un passage brutal, une punition. Pour les plus grands un temps de lecture, yoga, méditation (organisée par l'équipe) ...ect est mis en place après le repas. Ils concernent les enfants mais aussi les animateurs.

5.1.5 ALIMENTATION

Les enfants inscrits pour les mercredis et pendant les vacances peuvent ont un service de repas proposés. Les animateurs mangent avec les enfants et se répartissent par table. Les animateurs proposent aux enfants de goûter mais ne forcent jamais. Un prestataire de cantine livra les repas commandés au moins deux jours avant.

L'agent de service remettra en température les plats tout en respectant les règles d'hygiène et l'organisation du service. Un protocole spécifique est mis en place entre l'agent et la direction.

Les enfants seront sollicités dans les taches nettoyage et aide des plus petits.

La structure fournit le goûter de l'après-midi. Il permet une autre coupure rituelle annonçant la fin de journée. Il contribue comme le déjeuner à l'équilibre alimentaire aux apprentissages. Une attention particulière sera apportée à réduire considérablement les emballages et proposer des goûters de qualités.

Pour toute allergie recommandation spécifique, les familles en informeront l'accueil de loisirs via la fiche sanitaire et pourront remplir un PAI si besoin. Le goûter sera adapté en fonction.

5.1.6 LES SEJOURS ACCESSOIRES

Afin que les enfants s'approprient leurs vacances et découvre le patrimoine culturel, naturel de leur environnement proche ; des séjours seront organisés pendant les vacances, et découleront des projets proposés par l'équipe et/ou en fonction des demandes des enfants.

Les séjours seront anticipés et budgétisés avant leur concrétisation.

Ces séjours pourront aussi être financés par des ateliers participatifs (ado)

5. ORGANISATION DES ACCUEILS

5.1 ORGANISATION VILLAGE 1001 HISTOIRES 7/14 ANS

7h30 à 8h30	8h30 à 9h15	9h15 à 9h30	9h30 à 10h30	10h30 à 11h15	11h15 à 11h30	11h30 à 11h40	11h40 à 12h15
<p>Arrivée anim équipe A</p> <p>L'animateur devra veiller à la mise en place de la salle de manière à favoriser le jeu libre.</p> <p>Aération de la salle.</p> <p>Accueil par tranche d'âge</p> <p>L'animateur note les enfants sur la fiche de présence.</p> <p>Les activités ACSR doivent être affichées la veille sur la place du village le matériel prêt la veille.</p> <p>Pour le premier jour, la journée sera préparée lors de la prépa.</p>	<p>Arrivée de l'équipe B. Pause des anims arrivé avant 8h30 (15min max) Échange avec binôme sur nombre enfants etc...</p> <p><i>Merci de respecter le temps de pause de ¼ d'heure maximum pour le rythme de la journée et le bien-être de tous.</i></p>	<p>Rassemblement sur la place du village</p> <p>Présentation des jeux et activités de la matinée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • une activité sportive (en binôme) • - 2 activités manuelles ou culturelle <p>Discussion en groupe avec les enfants si besoin pour faire des choix ensemble. Chacun à la parole. « un livre d'or, permettra d'inscrire les mots des enfants et de l'équipe » désigné un responsable (enfant, anim...)</p> <p>Les enfants choisissent ce qu'ils veulent faire.</p> <p>Quand ils choisissent une activité on les invite à y rester jusqu'au bout. (On ne les attache pas non plus, si un enfant décroche ça ne sert à rien de l'obliger à rester).</p>	<p>Début des activités et animations ACSR.</p> <p>les activités peuvent se dérouler soit dans -</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans le couloir • Motricité • Réfectoire • Extérieur • Dans une salle <p>A la fin de l'activité Penser à faire participer les enfants au rangement et nettoyage.</p> <p>La place du village est fermée, tout le monde est en activité</p> <p>L'activité manuelle ou sportive peut selon les besoins aller jusqu'à 11h15 si décalage des activités l'animateur organise un temps libre ou propose un jeu en motricité.</p>	<p>Temps libre</p> <p>La place du village est ouverte</p> <p>Les enfants ont accès aux salles des au tres tranches d'âges</p> <p>Si l'activité manuelle n'est pas finie la salle manuelle reste fermée aux autres.</p> <p>les anims se répartissent selon les enfants et leurs envies. Rebondir sur le spontané.</p>	<p>Rangement des salles et remise place des coins pour le jeu libre.</p> <p>Rassemblement pour le bilan en salle motricité</p>	<p>Temps de bilan</p> <p>Rassemblement de tous les enfants (en extérieur si le temps et l'animation le permettent) en salle motricité.</p> <p>Le temps de bilan et animé de manière ludique, et varie chaque jour. (Pas de redondance) et rapide.</p> <p>Le livre d'or est à utiliser pour inscrire les bilans et infos diverses.</p> <p>A la fin du bilan les enfants sont invités à se mettre par tranche d'âge pour le repas Les enfants qui ne mangent pas à la cantine font un jeu en motricité.</p>	<p>Répartition pour le repas</p> <p>Pause en relais des anim (5 minutes max)</p> <p>Les enfants sont réparés par tranches d'âge. (Essayer d'équilibrer le nombre d'enfants par salle). Si trop nombreux possible d'utiliser la salle motricité pour un groupe.</p> <p>Les animateurs se positionnent sur les groupes.</p> <p><i>Les enfants qui ne restent pas pour manger restent en salle motricité avec au moins 1 animateur. L'anim propose des petits jeux pour attendre.</i></p> <p>Quand le chariot arrive les enfants se lavent les mains mettent la table</p>
		TEMPS CALME					

12h15 à 13h15	13h15 à 14h00	14h15 à 14h30	14h30 à 16h00	16h00 à 16h30	16h30 à 18h30
<p>Le temps de repas doit être un temps d'échange et permettre de développer l'autonomie des enfants</p> <p>L'animateur veillera au respect des règles d'hygiène et incitera les enfants participer au service et aux tâches de la vie quotidienne. Ce moment peut être fait de manière ludique si besoin.</p> <p>L'animateur incitera l'enfant à goûter.</p> <p>Ne pas utiliser le chantage pour que l'enfant mange.</p> <p>Veiller à ce que le repas et le débarrassage soit fini pour 13h15. Les enfants participent au ménage et débarrassage.</p>	<p>Arrivée de l'équipe A Pause des anims qui ont mangé à la cantine.</p> <p>Échange avec binôme sur nombre enfants etc...</p> <p>Inscrire les enfants qui arrivent sur le listing.</p> <p>Les enfants sont répartis par tranche d'âge dans les salles.</p> <p>Un temps calme animé est proposé par les animateurs : yoga, lecture animée, mais pas de sieste.</p> <p>Au retour des pauses, les anims sont avec leur groupe Rebondir sur le spontané.</p> <p>MERCREDI :</p> <p>Transport activités sportives à partir de 13h45 jusqu'à 16h00. -Responsable Camille .</p>	<p>Rangement et remise en place pour favoriser le jeu libre</p>	<p>Rassemblement sur la place du village</p> <p>Présentation des jeux et activités de l'après midi. On propose aux choix 3 activités le matin :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Sportive (2 anims) -manuelle ... (1 anim • culturelle.. (1 anim) <p>Une activité au moins est en lien avec le thème de la semaine.</p> <p>Ils ont le choix entre ces 3 activités.</p> <p>Discussion en groupe avec les enfants si besoin pour faire des choix ensemble. Chacun à la parole. « un livre d'or, permettra d'inscrire les mots des enfants et de l'équipe » désigné un responsable (enfant, anim...)</p> <p>Les enfants choisissent ce qu'ils veulent faire.</p> <p>Quand ils choisissent une activité on les invite à y rester jusqu'au bout. (On ne les attache pas non plus, si un enfant décroche ça ne sert à rien de l'obliger à rester).</p> <p>La place du village est fermée, tout le monde est en activité</p>	<p>Le goûter</p> <p>Rassemblement par tranche d'âge</p> <p>Lavage de mains, les enfants participent à l'installation et au rangement du goûter.</p> <p>Temps de bilan pendant le goûter.</p> <p>Réfléchir à un bilan ludique et rapide. Les infos sont notés sur une fiche et rajouté au livre d'or par l'anim si besoin</p> <p>Temps de pose échelonné de 5 minutes pour tous</p>	<p>Temps libre</p> <p>La place du village est ouverte</p> <p>Les enfants ont accès à toutes les salles.</p> <p>les anims se répartissent selon les enfants et leurs envies. Rebondir sur le spontané.</p> <p>Départ échelonné des enfants</p> <p>Les animateurs doivent échanger sur la journée du lendemain et préparer le programme, et matériel. En fonction du livre d'or les animateurs réadaptent leurs activités si besoin</p> <p>Départ échelonné des anims. Chaque soir l'équipe mettre en place les jeux libres de sa salle. Les activités ACSR seront affichées et le matos préparés. Réajustées en fonction des demandes et besoin des enfants</p>

5.2 ORGANISATION VILLAGE FEERIQUE 3/6 ANS

7h30 à 8h30	8h30 à 9h15	9h15 à 9h30	9h30 à 10h30	10h30 à 11h15	11h15 à 11h30	11h30 à 11h40	11h40 à 12h15
<p>Arrivée anim équipe A</p> <p>L'animateur devra veiller à la mise en place de la salle de manière à favoriser le jeu libre.</p> <p>Aération de la salle.</p> <p>Accueil par tranche d'âge</p> <p>L'animateur note les enfants sur la fiche de présence.</p> <p>Les activités ACSR doivent être affichées la veille sur la place du village le matériel prêt la veille.</p> <p>Pour le premier jour, la journée sera préparée lors de la prépa.</p>	<p>Arrivée de l'équipe B. Pause des anims avant 8h30 (15min max) Échange avec binôme sur nombre enfants etc...</p> <p><i>Merci de respecter le temps de pause de ¼ d'heure maximum pour le rythme de la journée et le bien-être de tous.</i></p>	<p>Rassemblement sur la place du village</p> <p>Présentation des jeux et activités de la matinée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • une activité sportive (en binôme) • - 2 activités manuelles ou culturelle (1 anim par activité proposée) <p>Une activité doit au moins être en lien avec le thème de la semaine</p> <p>Chaque anim doit présenter son activité. (possibilité de créer un imaginaire)</p> <p>Discussion en groupe avec les enfants si besoin pour faire des choix ensemble. Chacun à la parole.</p> <p>« un livre d'or, permettra d'inscrire les mots des enfants et de l'équipe » désigné un responsable (enfant, anim...)</p> <p>Les enfants choisissent ce qu'ils veulent faire.</p> <p>Quand ils choisissent une activité on les invite à y rester jusqu'au bout. (On ne les attache pas non plus, si un enfant décroche ça ne sert à</p>	<p>Début des activités et animations ACSR.</p> <p>les activités peuvent se dérouler soit dans -</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans le couloir • Motricité • Réfectoire • Extérieur • Dans une salle <p>A la fin de l'activité Penser à faire participer les enfants au rangement et nettoyage.</p> <p>La place du village est fermée, tout le monde est en activité</p> <p>L'activité manuelle ou sportive peut selon les besoins aller jusqu'à 11h 15 si décalage des activités l'animateur organise un temps libre ou propose un jeu en motricité.</p>	<p>Temps libre</p> <p>La place du village est ouverte</p> <p>Les enfants ont accès aux salles des autres tranches d'âges</p> <p>Si l'activité manuelle n'est pas finie la salle manuelle reste fermée aux autres.</p> <p>les anims se répartissent selon les enfants et leurs envies. Rebondir sur le spontané.</p>	<p>Rangement des salles et remise en place des coins pour le jeu libre.</p> <p>Rassemblement pour le bilan en sur la place du village.</p>	<p>Temps de bilan</p> <p>Rassemblement de tous les enfants (en extérieur si le temps et l'animation le permettent)</p> <p>Le temps de bilan et animé de manière ludique, et varie chaque jour. (Pas de redondance) et rapide.</p> <p>Le livre d'or est à utilisé pour inscrire les bilans et infos diverses.</p> <p>A la fin du bilan les enfants sont invités à se mettre par tranche d'âge pour le repas ou le départ</p>	<p>Répartition pour le repas</p> <p>Pause en relais des anim (5 minutes max)</p> <p>Les enfants sont repartis par tranches d'âge. (Essayer d'équilibrer le nombre d'enfants par salle). Si trop nombreux possible d'utiliser la place du village</p> <p>Les animateurs se positionnent sur les groupes.</p> <p>Quand le chariot arrive les enfants se lavent les mains mettent la table</p>
12h15 à 13h15	13h15 à 14h00	13h45 à 15h45	14h30 à 16h00	16h00 à 16h30	16h30 à 18h30		
<p>Le temps de repas doit être un temps d'échange et permettre de développer l'autonomie des enfants</p> <p>L'animateur veillera au respect des règles d'hygiène et incitera les enfants à participer au service et aux tâches de la vie quotidienne. Ce moment peut être fait de manière ludique si besoin.</p> <p>L'animateur incitera l'enfant à goûter.</p> <p>Ne pas utiliser le chantage pour que l'enfant mange.</p> <p>Veiller à ce que le repas et le débarrassage soit fini pour 13h15. Les enfants participent au ménage et débarrassage.</p> <p>Aération de la salle</p>	<p>Arrivée de l'équipe A Pause des anims qui ont mangé à la cantine.</p> <p>Échange avec binôme sur nombre enfants etc...</p> <p>Inscrire les enfants qui arrivent sur le listing.</p> <p>Les enfants sont répartis par tranche d'âge dans les salles.</p> <p>Un temps calme animé est proposé par les animateurs : yoga, lecture animée, mais pas de sieste.</p> <p>Au retour des pauses, les anims Sont avec leur groupe Rebondir sur le spontané.</p> <p>MERCREDI :</p> <p>Transport activités sportives à partir de 13h45 jusqu'à 16h00.</p> <p>-Responsable Camille .</p>	<p>Sieste pour les 3/4 ans</p> <p>La salle de sieste aura été installée dans la matinée en fonction du nombre d'enfant</p> <p>Si un enfant ne dort pas il est accueilli par l'autre animateur dans la salle des 3/ans 1 animateur reste à la sieste.</p> <p>Fin de sieste l'animateur range la salle et les couvertures et draps au lave linge.</p> <p>Aération de la salle</p>	<p>Rassemblement sur la place du village</p> <p>Présentation des jeux et activités de l'après midi. Pour les 5 ans</p> <p>On propose aux choix 3 activités le matin :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Sportive (1 anims) -manuelle ... (1 anim) <p>Ils ont le choix entre ces 2 activités.</p> <p>Discussion en groupe avec les enfants si besoin pour faire des choix ensemble. Chacun à la parole.</p> <p>« un livre d'or, permettra d'inscrire les mots des enfants et de l'équipe » désigné un responsable (enfant, anim...)</p> <p>Les enfants choisissent ce qu'ils veulent faire.</p> <p>Quand ils choisissent une activité on les invite à y rester jusqu'au bout. (On ne les attache pas non plus, si un enfant décroche ça ne sert à rien de l'obliger à rester).</p> <p>La place du village est fermée, tout le monde est en activité</p>	<p>Le goûter</p> <p>Rassemblement par tranche d'âge</p> <p>Lavage de mains, les enfants participent à l'installation et au rangement du goûter.</p> <p>Temps de bilan pendant le goûter.</p> <p>Réfléchir à un bilan ludique et rapide. Les infos sont notés sur une fiche et rajouté au livre d'or par l'anim si besoin</p> <p>Temps de pose échelonné de 5 minutes pour tous</p> <p>Aération de la salle</p>	<p>Temps libre</p> <p>La place du village est ouverte</p> <p>Les enfants ont accès à toutes les salles.</p> <p>les anims se répartissent selon les enfants et leurs envies. Rebondir sur le spontané.</p> <p>Départ échelonné des enfants</p> <p>Les animateurs doivent échanger sur la journée du lendemain et préparer le programme, et matériel,. En fonction du livre d'or les animateurs réadaptent leurs activités si besoin</p> <p>Départ échelonné des anims.</p> <p>Chaque soir l'équipe mettre en place les jeux libres de sa salle.</p> <p>Les activités ACSR seront affichées et le matos préparés. Réajustées en fonction des demandes et besoin des enfants</p>		
	TEMPS CALME						

6. ENCADREMENT

Notre organisme de tutelle et faisant autorité auprès de notre structure est Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de la Haute-Loire.

6.1 MOYENS HUMAINS

- **Coordinatrice enfance jeunesse de la Communauté de Communes des Marches du Velay à Monistrol/Loire :**
- **Audrey Rottenfus**
- **Présidents, membres de l'association AFR**
- **EQUIPE ANIMATEURS PERMANENTS :**
 - o 1 Directrice et une directrice adjointe
 - o animateurs BAFA et BAFA Stagiaire, BPJEPS, CAP petite enfance CQP animateur périscolaire des EQUIPE ANIMATEURS VACATAIRES pour les vacances scolaires
 - o Un agent d'entretien

6.2 FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE D'ANIMATION

6.3 FORMATION

Les animateurs permanents se forment tout au long de l'année par le biais d'organisme de formation, et de la fédération familles rurales.

L'équipe de permanents accueille des animateurs stagiaires Bafa. Ils ont un rôle formateur.

6.4 ROLE DE L'ANIMATEUR

Les animateurs assurent un rôle de référent auprès des enfants. Ils doivent faire passer de bons moments et de bonnes vacances aux enfants qui leur sont confiés.

- Respecter les consignes de sécurité
- Faire preuve de bon sens
- Avoir du respect pour les enfants et les adultes
- Communiquer avec son équipe
- Anticiper préparer animer et ranger les activités qu'il propose.
- Motiver dynamiser le groupe d'enfant
- Savoir se remettre en question quand il le faut « toute critique est constructive, dans un but d'amélioration »
- Être un modèle pour les enfants
- Être responsable et se sentir responsable
- *Elaborer un planning pour l'organisation des activités
- Savoir adapter les activités en fonction de l'âge des enfants
- Surveiller son langage et sa tenue (attitude physique et vestimentaire)
- Permettre à l'enfant de s'exprimer selon sa propre personnalité
- Former les animateurs stagiaires
- Créer un climat de confiance enrichissant et sécurisant
- Mettre l'enfant en situation de réussite
- Respecter le rythme de vie de chaque enfant
- Gérer les conflits : la punition ex : « mettre au coin, des lignes à écrire » nous ne sommes plus dans le cadre scolaire mais extrascolaire, donc la punition est interdite ! Il faut faire prendre conscience à l'enfant de son acte et lui expliquer pourquoi ses règles sont mises en place. « Faire réfléchir c'est prendre conscience par la suite... » **Nous sommes un exemple à leurs yeux.**

Le savoir être est important au sein de l'équipe. Il faut savoir faire preuve de professionnalisme et privilégier le dialogue aux manifestations impulsives de mécontentement.

6.5 ROLE DE LA DIRECTION

L'équipe de direction a un rôle fondamental elle est garante du bon fonctionnement de l'accueil. Elle doit transmettre à toute l'équipe d'animation les valeurs éducatives et pédagogiques

L'équipe de direction :

- Est moteur de l'équipe et est à son écoute.

- Est le responsable légal pour la SDJES
- Suit par une présence active les temps de vie quotidienne
- Organise des bilans réguliers avec l'équipe
- Forme son équipe
- Veille au respect des règles de sécurité et en est responsable
- Règle les problèmes matériels
- Rencontre les parents
- Est en contact régulier avec l'association AFR

L'équipe de direction joue un rôle formateur, concernant le suivi des stagiaires BAFA, école, BPJEPS mais aussi au quotidien avec l'équipe d'animation en général.

6.6 ROLE SANITAIRE

La directrice adjointe a pour mission le rôle d'assistant sanitaire.

- Elle veille à consulter avant le récapitulatif des fiches sanitaires pour mieux appréhender les risques (allergie, régime alimentaire, soins à prodiguer avec l'ordonnance du médecin)
- Elle forme les équipes sur les conduites à tenir

Toute l'équipe d'animation doit toujours avoir sa trousse à pharmacie ainsi que son gilet rose et son téléphone si besoin.

6.7 LES PARTENARIATS

Les partenariats éducatifs établis avec d'autres structures ou associations sont un véritable atout pour l'accueil de loisirs : ils permettent de diversifier les activités proposées et d'enrichir l'offre éducative, tout en favorisant la collaboration entre les différents acteurs éducatifs et / ou de proposer des activités spécialisées et d'explorer de nouvelles thématiques.

Les partenariats peuvent être établis avec des associations culturelles, sportives ou artistiques, des établissements scolaires, des bibliothèques, des musées, des clubs de loisirs, etc.

Ils peuvent prendre différentes formes :

- Interventions ponctuelles d'intervenants extérieurs pour proposer des ateliers spécifiques ou des animations particulières.
- Proposer des activités sportives spécialisées, comme l'escalade, le canoë-kayak, le judo, etc.
- Proposer des activités culturelles spécialisées, comme des ateliers de danse, de musique, de théâtre, etc.-
Elaborer des projets pédagogiques communs, impliquant plusieurs structures partenaires, pour développer des activités sur un thème commun.
- Proposer des activités en lien avec l'écologie et le développement durable.
- Mutualiser les compétences et les ressources des différents acteurs éducatifs, et de favoriser la coopération entre eux.
- renforcer la cohérence et la complémentarité des actions éducatives menées auprès des enfants.

Les partenariats actuels et futurs

- L'EIMD qui assure des cours de danse dans les mêmes locaux, mutualisant le personnel d'entretien
- La Commune de Ste Sigolène pour le prêt de salles (sports, multi activités) et le prêt de minibus
- Le Relais d'Assistantes Maternelles « Les six loupiots » qui occupe les locaux du centre deux matins par semaine en dehors des vacances scolaires, mutualisant le personnel d'entretien
- L'école publique Germaine Tillon de Ste Sigolène

Partenariats de Projets en cours :

- Les autres centres de loisirs de la Communauté de Communes avec qui peuvent être organiser des activités communes
- La crèche « Toboggan » pour le partage de formations et de bonnes pratiques notamment
- La maison de retraite pour favoriser des actions / activités partagées entre les générations
- La bibliothèque, pour des actions contées

- La ludothèque pour le prêt de jeux
- Le cin'étoiles
- Les commerçants
- Les parents
- Les bénévoles de l'association

7. MOYENS FINANCIERS ET MATERIELS

7.1 MOYENS FINANCIERS :

- Communauté de Communes Marches du Velay rochebaron
- CAF Haute Loire ou MSA
- Participation des familles
- Conseil départemental (livret ressource)
- Dahlir
- UDAF
- MSA

7.2 MOYENS MATERIELS

Les locaux situés 10 avenue de Marinéo 43600 Ste Sigolene sont mis à disposition par la Communauté de Communes. Bâtiment de plus de 800 M2, un espace extérieur

8. LES PROJETS

A chaque période de vacances un projet à la semaine est mis en place, sur une thématique précise. Ce projet découle des bilans fait avec les enfants, des observations des animateurs ou des propositions de l'équipe.

Pour le périscolaire et mercredis un ou plusieurs projets annuels sont élaborés par l'équipe d'animation.

Les fiches projets sont travaillés en équipe et organisés dans un classeur consultable en salle de réunion.

Une sortie, des intervenants, des échanges peuvent être proposés afin développer et étayer le projet.

PROJET PERISCOLAIRE : Pour cette année « PLANET'ENQUETE »

PROJET MERCREDIS

- **cuisine** fabrication de gouter collectif au vu de la création d'un livre de recettes.
- **Partenariat** avec IME de Monistrol
- **Club pokemon**
- **« REFAIT PLANET'AIR »**

De plus :

- Rencontres intergénérationnelles

Favoriser l'échange intergénérationnel permet de développer des liens sociaux forts entre les générations. C'est pour cela que des temps et des projets seront organisés avec la maison de retraite.

- Passerelle crèche

Afin d'accueillir dans de meilleures conditions les enfants venant de la crèche, et de répondre aux besoins spécifiques de cette tranche d'âge, des passerelles seront organisées avant chaque nouvel accueil. Il y aura deux mercredis où les enfants accompagnés du personnel de la crèche pourront venir et pratiquer une activité avec les enfants du centre.

9. ACCUEIL DES PUBLICS SPECIFIQUES

L'équipe est amenée à accueillir des enfants avec des particularités.

Pour que l'inclusion se déroule idéalement, la démarche est la suivante :

Avant l'accueil

La directrice, l'animatrice référente pédagogique, et le Dahlr ont une première rencontre avec la famille. Elle permet à la famille d'expliquer à l'équipe les besoins de l'enfant, ses difficultés, ses capacités, son rythme.

L'animatrice référente met en place une procédure d'inclusion pour l'enfant.

L'équipe prend connaissance de la procédure et échange avec l'animatrice référente lors des réunions.

Pendant l'accueil

L'équipe respecte le rythme de l'enfant et sa participation aux activités.

L'équipe se donne les moyens d'adapter les activités.

L'équipe connaît le protocole médical, la procédure et les applique si besoin.

La directrice et la référente sont en lien étroit avec la famille et le Dahlr. Des bilans sont faits régulièrement, peut en découler des réajustements d'accueil.

10. COMMUNICATION

Il est important de communiquer aux familles, aux partenaires les projets et la vie du centre.

- Pour cela, la presse sera informée des différentes manifestations et projets.
- Le site internet « www.planetair43 » permettra d'informer les familles des plaquettes proposant les activités, le fonctionnement et les modalités d'inscriptions (portail famille).
- Un livre d'or par village à l'entrée des accueils sera mis en place et agrémenté à chaque période. –
- Pendant chaque vacances une proposition de rencontre, échange avec les parents aura lieu sur le thème de la semaine par le biais de rétrospective photo, fête du jeu, Assemblée générale, élection, visite de la maison hantée etc....
- Une plaquette d'activité sera envoyée aux familles pour chaque accueil avant les vacances et par période pour le périscolaire.
- Des informations spécifiques seront données sur les réseaux.

11. LES MODALITES D'ÉVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

Les modalités d'évaluation d'un projet pédagogique dans un centre de loisirs, comme le centre Planet'air, varient en fonction des objectifs du projet, des méthodes pédagogiques adoptées, des attentes des gestionnaires et des résultats souhaités.

11.1 ÉVALUATION DES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Suivi des compétences acquises : Observer les progrès des enfants en fonction des objectifs pédagogiques définis (développement social, artistique, sportif, etc.). Cette évaluation peut se faire à travers des grilles d'observation des compétences.

Réactions des enfants : Analyser la participation et l'engagement des enfants dans les différentes activités proposées. Un suivi individuel ou en petit groupe pourrait être réalisé pour observer leur évolution.

11.2 ÉVALUATION QUALITATIVE DES ACTIVITES

Feedback des enfants : Recueillir les impressions des enfants sur les activités (ce qu'ils ont aimé, ce qu'ils ont appris, ce qu'ils n'ont pas apprécié) via des discussions informelles ou des outils adaptés comme des questionnaires ou des entretiens.

Avis des animateurs : Les animateurs peuvent donner leur retour sur la mise en œuvre du projet, les points forts, les difficultés rencontrées et les ajustements nécessaires. Ils peuvent aussi fournir un retour sur l'impact des activités sur les enfants.

Observation directe : Les responsables peuvent observer les interactions entre les enfants et les animateurs, les comportements en groupe, ainsi que l'engagement des enfants pendant les activités.

11.3 ÉVALUATION DES RESULTATS CONCRETS

Production des enfants : Si le projet comprend des créations (artistiques, sportives, etc.), l'évaluation peut se faire à travers la présentation des travaux réalisés (œuvres, jeux, projets communs).

Progression par rapport aux objectifs : L'évaluation peut porter sur les progrès réalisés par rapport aux compétences attendues, que ce soit en termes de créativité, de coopération, de respect des règles, etc.

11.4 ÉVALUATION QUANTITATIVE

Fréquentation et participation : Mesurer le taux de participation des enfants aux activités proposées par le biais des inscriptions et de l'assiduité.

Feedback des parents : Un questionnaire peut être envoyé aux parents pour recueillir leurs avis sur le projet, notamment sur la satisfaction par rapport aux activités proposées, la communication, et les résultats observés chez leurs enfants.

11.5 . ÉVALUATION DES MOYENS ET RESSOURCES

Analyse des ressources matérielles et humaines : Évaluer si les ressources mises en place (animateurs, locaux, matériels) étaient suffisantes pour la réussite du projet. Cela inclut aussi la gestion logistique et l'adéquation des horaires.

Évaluation budgétaire : Si le projet nécessite un budget particulier (achat de matériel, rémunération des animateurs, etc.), une évaluation financière peut être réalisée pour s'assurer que les dépenses correspondent aux prévisions et aux résultats.

11.6 ÉVALUATION DES RETOMBÉES A LONG TERME

Retombées sur le développement des enfants : Observer à plus long terme l'impact du projet sur les enfants, leur évolution sociale et personnelle après quelques mois. Par exemple, des suivis ou des entretiens peuvent être réalisés pour évaluer l'impact durable du projet.

Perspectives d'amélioration pour les projets futurs : Identifier les points à améliorer pour les futurs projets pédagogiques. Cela peut inclure des ajustements dans le choix des activités, la gestion du groupe, ou la formation des animateurs.

11.7 BILANS COLLECTIFS

Réunions de bilan avec les équipes d'animation : À la fin du projet, organiser une réunion pour discuter de son déroulement, des points à améliorer et des réussites. Ce temps de réflexion est utile pour faire évoluer la pratique pédagogique du centre.

En résumé, l'évaluation d'un projet pédagogique dans un centre de loisirs comme Planet'air doit combiner des approches qualitatives et quantitatives, tout en prenant en compte les retours des enfants, des animateurs, des parents, ainsi que l'analyse des moyens utilisés pour garantir une amélioration continue des activités proposées.

12. CONCLUSION

Le projet pédagogique sera régulièrement actualisé (au moins tous les 1 an) et adapté pour répondre aux enjeux de l'accueil de loisirs.